

L'exploitation du travail dans le secteur de l'IA

L'intelligence artificielle n'est pas entièrement automatisée. Derrière chaque système d'IA se cachent des millions de travailleurs humains, souvent invisibles, externalisés et sous-payés, dont le travail permet la collecte, l'étiquetage, la modération, la traduction et l'évaluation des modèles. Beaucoup sont victimes d'exploitation au travail, et certains sont confrontés à des conditions qui s'apparentent au travail forcé.

Qui sont les travailleurs derrière l'IA ?

Les « microtravailleurs » sont des travailleurs contractuels numériques dont le travail alimente les systèmes d'intelligence artificielle. Ils effectuent de courtes tâches liées aux données, telles que l'étiquetage d'images, la transcription audio ou la modération de contenu, souvent dans des conditions qualifiées de « ateliers clandestins numériques ». L'IA repose sur le travail humain à presque toutes les étapes de son développement :

- Étiquetage, annotation et enrichissement des données.
- Modération de contenu (y compris les contenus violents, sexuels, explicites ou autrement préjudiciables).
- Formation de l'IA, apprentissage par renforcement et évaluation de la qualité.
- Traduction, transcription et évaluation des résultats de l'IA.

Types d'exploitation des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement de l'IA

Salaires bas et vol salarial

- Dans certains pays, la rémunération varie entre 0,20 et 2 \$ de l'heure.
- Le salaire médian mondial pour les micro-tâches oscille autour de 2 \$ de l'heure, ce qui est bien inférieur au salaire minimum vital.
- Parmi les pratiques abusives courantes, on peut citer :
 - Formation et intégration non rémunérées.
 - Pause de travail sans compensation.
 - Rétention de salaire en raison d'erreurs logicielles ou de plateforme.
 - Paiement sous forme non monétaire (bons d'achat, cartes-cadeaux).

Emploi précaire et perte des droits du travail

De nombreux travailleurs du secteur de l'IA sont classés comme entrepreneurs indépendants et non comme employés, ce qui les prive :

- De la garantie d'un salaire minimum.
- De congés payés ou de congés maladie.
- D'une assurance maladie et de protections professionnelles.
- Du droit de se syndiquer ou de négocier collectivement.

La disponibilité du travail est instable, imprévisible et décrite par les travailleurs comme une « loterie ».

Exposition à des contenus préjudiciables et traumatisants

Les modérateurs de contenu examinent souvent :

- Des images violentes.
- Du matériel pédopornographique.
- Des actes de torture et des discours haineux extrêmes.
- Du contenu lié à l'exploitation sexuelle des adultes.

Les travailleurs signalent fréquemment :

- Des symptômes de stress post-traumatique.
- De la dépression, de l'anxiété et un engourdissement émotionnel.
- Un manque de soutien en matière de santé mentale de la part de leur employeur.
- Des demandes de consultation régulièrement ignorées ou refusées.

Contrôle algorithmique et coercition

Les travailleurs de l'IA sont soumis à une surveillance numérique intensive et à des mesures disciplinaires automatisées :

- Productivité étroitement contrôlée par des chronomètres ou des systèmes de notation algorithmiques.
- Suspension soudaine des comptes sans explication ou presque.
- Pausés non rémunérées.
- La crainte d'évaluations négatives dissuade les travailleurs d'exprimer leurs préoccupations.

Pourquoi c'est important ?

Un expert décrit les pratiques actuelles en matière d'IA comme « l'externalisation du traumatisme vers les pays en développement », où les tâches les plus exigeantes sur le plan psychologique sont attribuées de manière disproportionnée à des travailleurs issus de milieux économiquement défavorisés. Le discours sur « l'efficacité » de l'IA occulte souvent le coût humain de ces systèmes, qui concentrent l'exploitation sur des populations déjà vulnérables. Comme l'a fait remarquer un travailleur : « Le danger n'est pas que les robots prennent les emplois des humains, mais que les humains travaillent pour les robots. »

Où ?



Ce travail est généralement sous-traité à des sous-traitants, des plateformes numériques de travail à la tâche et des sociétés d'externalisation des processus métier (BPO). Les travailleurs sont concentrés dans :

- Les pays du Sud, notamment les grands centres d'Asie (par exemple, les Philippines, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, l'Indonésie, le Vietnam) et d'Afrique (par exemple, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda), ainsi que d'Amérique latine (par exemple, le Venezuela).
- La Chine, où les entreprises technologiques nationales et internationales font appel à de la main-d'œuvre pour le traitement des données.
- Les communautés précaires, notamment les réfugiés, les populations déplacées et les personnes incarcérées.
- Les marchés du travail numérique informels et basés sur des missions ponctuelles dans le monde entier.

S'agit-il de traite ?

La plupart des cas dans la chaîne d'approvisionnement de l'IA peuvent être qualifiés d'exploitation par le travail plutôt que de traite des êtres humains au sens juridique du terme.

Cependant, certaines pratiques recoupent les indicateurs de travail forcé définis par l'OIT, notamment :

- Abus de vulnérabilité et coercition économique créant une dépendance chronique.
- Impossibilité de refuser des tâches sans encourir de sanctions (restriction de la liberté de mouvement).
- Rétention des salaires ou déductions salariales excessives.
- L'intimidation, les menaces ou les dommages psychologiques.
- L'absence d'alternatives réalistes en matière de revenus ou d'emploi (abus de vulnérabilité).



Violations des droits humains

Préoccupations relatives aux droits humains dans le secteur du travail dans le domaine de l'IA :

Les conditions de travail dans certaines parties du secteur de l'IA peuvent enfreindre les protections prévues par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), notamment :

- Article 23 – rémunération inégale et indemnisation précaire pour un travail de valeur égale.
- Article 25 – salaires et conditions qui ne garantissent pas un niveau de vie suffisant.
- Article 12 – risques pour le droit à la vie privée en raison d'un traitement inapproprié ou d'une utilisation abusive des données personnelles des travailleurs.

Exemple

Dans le camp de réfugiés de Kakuma au Kenya et ses environs, qui comptent parmi les plus grands camps de réfugiés au monde, certains résidents gagnent leur vie grâce au « clickwork » numérique. Ce travail consiste à étiqueter des images et des vidéos, à transcrire des fichiers audio ou à former des algorithmes. Bien qu'il s'agisse de l'une des rares options d'emploi formel disponibles, ce travail est instable, répétitif et généralement rémunéré à la tâche, ce qui offre un revenu limité et imprévisible.



SCAN ME



Pour en savoir plus,
consultez le site:
antitraffickingresponse.org